VIVRE AUX ADRETS

#020 - DECEMBRE 2023 - VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL



DOSSIER ÉCOLE P.20

P.6 DOSSIER PAEN

P.8 CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

P.12 DÉMARCHE PARTICIPATIVE

P.16 HISTOIRE DU MONUMENT DU MAQUISARD
Episode 2

EN IMAGES



01



02



03



04

01 Le 08 Sept. 2023 - Projection en plein air, dans le cadre de Cinétoile, du film “La Fine Fleur” dans le Parc de la Mairie **02** Le 30 Sept. 2023 - à Prapoutel : Finale de la coupe AURA (Auvergne Rhône-Alpes) DH (“DownHill”, VTT de descente). **03** Le 05 Nov. 2023 - Depuis plus de 50 ans la fête d'automne rythme la vie de notre village, les bénévoles des plus jeunes aux plus anciens se succèdent pour l’organiser, merci à eux ! **04** Le 11 Nov. 2023 - Cérémonie de commémoration sur la place du village.

ÉDITO



Chères campanaises, chers campanais,

Je suis heureuse de vous présenter ce nouveau numéro du "Vivre aux Adrets" dans un format magazine renouvelé, reflétant notre nouvelle charte graphique et notre volonté de communiquer de manière plus dynamique.

Ces derniers mois ont été jalonnés d'événements marquants et de projets significatifs pour notre commune. Nous avons vécu des moments forts tels que les intempéries du mois de juin, le FestiRock, le Festival de l'Arpenteur, des compétitions de descente à Prapoutel, la Fête d'automne... mais aussi des temps démocratiques avec la réunion publique sur le PAEN, les premiers ateliers de concertation sur le Cœur de village ou encore les cérémonies de commémoration. Tous ces événements soulignent la vitalité citoyenne, culturelle et sportive de notre village, et pour cela je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre implication dans la vie de notre commune.

Face aux défis imposés par les intempéries du 3 juin, je tiens également à souligner la forte mobilisation de tous ! Sans l'aide de tous ceux qui se sont mobilisés, nous n'aurions pas été en mesure d'assurer le passage de la course cycliste du dimanche 4 juin, ni la réouverture de l'école dès le lundi matin. Suite aux dégâts, agents, élus et entreprises locales se sont également activement investis dans la remise en état de nos infrastructures. Un automne riche en travaux, car à cela s'est ajouté la troisième phase de réfection de nos voiries, les travaux de restauration de l'école, le rafraîchissement des peintures de la salle Pelloux-Prayer.

Dans le prolongement de ces améliorations, l'inauguration de la crèche "Les Frimousses" se distingue comme un accomplissement ; ce projet, fruit d'une collaboration efficace entre la mairie, la communauté de communes Le Grésivaudan, les familles et nos partenaires financiers, symbolise notre dévouement au service du bien-être des plus petits.

Je vous invite maintenant à parcourir les pages de ce numéro pour en savoir plus sur ces sujets. Votre participation et votre soutien sont essentiels pour qu' ensemble, nous continuions à développer notre village, où chaque contribution et chaque voix a son importance.

DELPHINE PERREAU, MAIRE DES ADRETS

VIVRE AUX ADRETS

Le magazine "Vivre Aux Adrets" est un magazine municipal périodique édité par la Mairie des Adrets (dépôt légal: 28 mai 2001). 2 parutions/an.

Directrice de publication : Delphine PERREAU

Rédactrice en chef : Laurie ARGOUD-MARTIN

Comité de rédaction : Raphaël LICANDRO, Nathalie de YPARRAGUIRRE , Sophie RIVENS.

Contributeurs : les membres du conseil municipal, avec l'aide des agents, habitants et associations des Adrets.

Crédits photos : D. Cartier-Millon, R.Licandro, L. Argoud-Martin, N. et D. de Yparraguirre, S. Thieffenat, AgenceUROPE.

Service des lecteurs
Pour toute correspondance concernant le Vivre aux Adrets, contactez la Mairie :
contact@lesadrets.fr | 04 76 71 06 93

INAUGURATION
CRÈCHE "LES FRIMOUSSES" AUX ADRETS





Le 2 octobre 2023, Mme la Maire des Adrets a inauguré la crèche "Les Frimousses", aux côtés d'élus et représentants du Conseil Municipal, de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, du Département de l'Isère et de la CAF.

Ce projet, reflet de l'engagement de la commune pour les familles, a été rendu possible grâce à la mobilisation des parents, élus, entreprises et financeurs, et tout particulièrement Le Grésivaudan. Mention spéciale à Cécile et Catherine Reyboz pour avoir accepté dans leur terrain, des éléments indispensables au soutènement de ce nouveau bâtiment qui vient fièrement remplacer les algécos vétustes.

CHANGEMENT DE GÉRANCE
POUR LA MARMITE



Dans l'idée d'origine d'une gestion bénévole tournante et après la gestion assurée par Valérie Cordier et Katia Marlin, Sam Collaudin et Donatien de Hauteclocque, accompagnés du comité d'appui et d'orientation (CAO), reprennent le flambeau pour cette nouvelle année. Leur objectif est de continuer à faire vivre le collectif et de permettre à chaque habitant de participer à la vie de la Marmite.

CONTACT
lamarmitemijote@gmail.com

ENVIRONNEMENT
ADIEU NOTRE TILLEUL ADORÉ

Le 30 septembre dernier, les Campanaises et Campanais de tous âges, écoliers et visiteurs, se sont émus de la perte de notre tilleul emblématique situé dans la cour de l'école.



Suite à l'intervention de l'agent de l'ONF et divers experts, il a été confirmé que l'arbre était gravement malade, victime de multiples maladies.

Dans le souci de préserver la sécurité des élèves et du bâtiment "école", le Conseil Municipal, avec une profonde tristesse, a pris la décision douloureuse de l'abattre. Ce tilleul, témoin silencieux de tant de souvenirs (de la paire de fesses vénérées par certains écoliers, à un terrain de jeu pour les billes ou les parties de "loup touche-touche"...), laisse un vide. Une réflexion est en cours pour végétaliser la cour, affaire à suivre...

TRAVAUX
ENTRETIEN ET RÉNOVATION DES VOIRIES COMMUNALES



Cet été et cet automne, notre commune a connu une série de travaux de rénovation de ses voiries.

En complément des travaux sur le réseau d'eau potable, entrepris par Le Grésivaudan dans le hameau des Blettières, la mairie en a profité pour rénover l'enrobé dans ce secteur. D'autres rénovations ont eu lieu à Villard Château : rue des Fours, impasse du Vieux Moulin, et chemin des Mûres. Dans le cœur du village c'est le chemin du Col de la Croix, tant sur la partie goudronnée que sur le chemin lui-même, et l'impasse de Gada qui ont bénéficié d'une remise en état. Par ailleurs, des travaux de soutènement importants sont en cours sur la partie basse de la Route des Envers suite aux éboulements causés par les intempéries.
Ces réalisations marquent une étape conséquente dans la rénovation de notre réseau de voiries.

QUALITÉ DE VIE

HOMMAGE FLORAL AUX ADRETS



La Mairie des Adrets adresse ses remerciements “aux mains vertes anonymes” qui embellissent chaque année avec de nombreuses plantations le chemin du Baron et autres secteurs du village. Les fleurs, évoluant avec les saisons, magnifient nos balades. Vos gestes sont précieux pour notre commune. Merci !

ÉLAGAGE

RAPPEL DES OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES

Posséder des arbres sur son terrain est un plaisir qui implique des responsabilités. La réglementation locale et nationale encadre tout ce qui est relatif à l'élagage pour éviter les conflits de voisinage et les nuisances. Les plantes de - de 2 mètres doivent être à 50 cm de la limite de propriété, celles de + de 2 mètres à 2 mètres.

L'élagage prévient les risques de chute, assure la visibilité et protège les infrastructures (télécom, EDF...). La responsabilité du riverain, propriétaire ou locataire peut être engagée en cas d’accident ou de litige.

PLUS D’INFOS
Contacter la mairie :
secretaire1@lesadrets.fr

QUALITÉ DE VIE

ARRIVÉE DE LA FIBRE

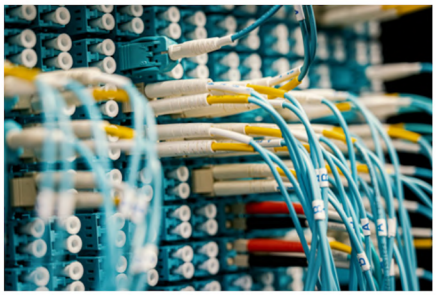

Cas des copropriétés
La pose des équipements pour les logements collectifs (+ de 3 logements dans un même bâtiment) est prévue en déploiement fin 2023/début 2024.
Si votre syndic ou co-propriété n’a pas encore signé la convention, il faut vous rapprocher de THD38 pour le faire :
www.iserefibre.fr/copropriete-syndic/

Testez l’éligibilité de votre logement : www.iserefibre.fr rubrique “Test d’éligibilité”.

Si votre logement n’est pas encore éligible à la fibre optique, sachez qu’il est bien pris en compte dans le plan de déploiement de la fibre FTTH. Le déploiement est réalisé de manière progressive et les adresses sont mises à jour régulièrement dans l’outil. Néanmoins, seules les adresses déjà déployées ou qui le seront dans les 3 prochains mois apparaissent dans cet outil. Nous vous invitons donc à vous rendre régulièrement sur **ww.iserefibre.fr** afin de tester votre éligibilité. Si vous ne trouvez toujours pas votre adresse, il vous faut remplir ce formulaire ou contacter directement THD38 :

www.iserefibre.fr/page-contact/

AGENDA

Décembre 2023

Jeu. 14 Côcotte Minute : Rencontre entrepreneuriale
La Côcotte de 18h à 21h

Jeu. 14 Veillée autour des "granges" *La Marmite dès 18h*

Jeu. 14 Conseil municipal
Mairie Les Adrets à 18h30

Ven. 15 Théâtre “MC2 hors les murs” Le Jour J de Mademoiselle B
Salle Pra-Pillou à 20h - 9€
Réservation conseillée au 06 30 86 46 31 ou cath_affre@yahoo.fr

Sam. 16 Marché de Noël des Adrets
Place du village de 10h à 17h

Dim. 17 Goûter des anciens (+ de 70 ans) *Salle Pelloux-Prayer à partir de 15h. Confirmer votre présence à* ***contact@lesadrets.fr***

Dim. 17 Concert de l'Ensemble Baroque de Meylan *Eglise des Adrets à 18h - Entrée libre*

Janvier 2024

ven. 19 - Passage du relais Terre de Jeux 2024
École Les Adrets

Mar. 23 - La Grande Odyssée VVF
Prapoutel

Ven. 26 - Voeux du Maire suivis d’une soirée animée
Salle Pelloux-Prayer à 18h30

Sam. 27 - Fête du boudin
Parking de l’école des Adrets - Matin

Février 2024

Mar. 6 - Réunion publique restitution des "scénarios” pour le projet Coeur de village
Salle Pelloux-Prayer à 20h



DOSSIER ÉCOLE

Travaux passés et à venir...

Un projet d'envergure en faveur de l'école

- la réfection de la couverture, zinguerie et isolation,
- la reprise des cloisonnements des combles,
- le traitement fongicide et insecticide de la charpente,
- le changement des châssis vitrés de la porte d'entrée principale et de l'étage dans le couloir,
- les réfections des peintures des montées d'escaliers et des classes,
- le remplacement de tous les éclairages avec passage en LED,
- le cheminement d'accès au terrain de sport,
- la création d'un préau en complément de la coursive existante,
- la rénovation des sols,
- et la sécurisation des accès.

Montant total du projet : un peu moins de 300 000 €HT.

Un projet éducatif financé grâce aux partenaires locaux

Afin de pouvoir concrétiser cet important projet, la municipalité a donc dû réaliser plusieurs démarches pour rechercher les financements nécessaires. Le Département de l'Isère, qui a investi ces dernières années 83 millions d'euros dans un "Plan École" pour moderniser les infrastructures éducatives, a soutenu le projet des Adrets de manière importante avec une dotation de 178 200€, la Communauté de Communes Le Grésivaudan quant à elle a contribué à hauteur de 59 400€, et la commune a complété par un autofinancement s'élevant à 60 000€, soit près de 80% de subvention. La Mairie tient à remercier les collectivités qui ont permis de boucler le financement du projet, ainsi que les entreprises impliquées dans ces travaux.

297 538,18

Montant total du projet porté par les élus

80%

de subventions

20%

d'autofinancement sur le budget communal

2

partenaires financiers importants

isère LE DÉPARTEMENT

Le GRÉSIVAUDAN communauté de communes

LE CHANTIER DE CET ÉTÉ

Toiture, isolation

(photo à la une du magazine)

Cet été, la toiture de l'école de notre village a bénéficié d'une réfection complète (dans le respect de l'existant en tuiles écailles). Les travaux, qui ont duré environ 8 semaines, ont été réalisés par une entreprise locale spécialisée en couverture et en isolation. Outre la remise en état de la toiture, ces travaux ont permis la réalisation d'une isolation thermique performante engendrant des économies d'énergie et une baisse des consommations. L'isolation permet de limiter les déperditions de chaleur en hiver, mais également de préserver la fraîcheur des locaux en été. Cet été, c'est aussi l'ensemble des dispositifs d'éclairage qui ont été remplacés par des LED. Cela devrait permettre une économie de 53% sur l'éclairage du bâtiment estimée à 8 900 €HT environ, tout en améliorant le confort d'usage. Au-delà de l'aspect économique, ces travaux contribuent fortement à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre.

Mme la Mairie tient à s'excuser pour les désagréments qui ont pu être occasionnés par ces chantiers (stationnement, circulation alternée, bruit...), mais espère que vous apprécierez ces évolutions positives !

Les autres travaux :

Peintures, sols, étagères, ont également eu lieu courant du mois de juillet dans la continuité de la rénovation du bâtiment. Et les autres travaux sont déjà programmés.

QUELQUES ACTIVITÉS

mises en place par l'équipe enseignante

- Ski de fond/Ski de piste,
- Natation,
- Sortie à la ferme (année 2022/2023),
- Roller (2022/2023),
- Escrime (2023/2024),
- Tennis, sortie "Rando maths" (2022/2023),
- Sortie dans un espace naturel sensible (2022/2023),
- Visite d'un apiculteur (2022/2023),
- Sortie à Prapoutel (Grande Odyssée VVF 2024),
- Chorale de fin d'année scolaire,
- Sorties au musée de Grenoble (2024) ,
- Projet d'une classe découverte pour une classe en juin 2024.



Chaque année, **la municipalité alloue un budget significatif en faveur de l'éducation**, avec un financement de 45€/enfant (au-dessus de la moyenne nationale qui est de 42€) et de 370€/classe pour les fournitures. Elle soutient également des projets pédagogiques en finançant par exemple des trajets en bus pour des activités extérieures, et contribue à l'amélioration des infrastructures scolaires, en incluant l'achat de tables, chaises, mobilier scolaire, matériel informatique, fournitures de bureau. Elle a également concrétisé un projet de fresque dont l'inauguration a eu lieu fin novembre !

À RETENIR

L'ÉCOLE DES ADRETS

6 classes

pour **129 élèves**
de la Petite Section au CM2



JOURS DE CLASSE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

MATIN :

- Garderie : 7h30 à 8h20
- Ouverture des portes de 8h20 à 8h30
- Classe de 8h30 à 11h45
- Ouverture du portail de la cour à 11h45

APRÈS-MIDI :

- Ouverture des portes de 13h05 à 13h15
- Classe de 13h15 à 16h
- Ouverture du portail de la cour à 16h00
- Périscolaire : 16h à 18h30

INSCRIPTION 2024

Dossier à retirer en mairie et à retourner avant mi-mars.

ECOLE DES ADRETS
04 76 71 01 50
ce.0381527D@ac-grenoble.fr



PAEN

Protection des espaces agricoles et naturels

Qu'est ce qu'un PAEN ?

Le PAEN, ou "plan de protection des espaces agricoles et naturels" est un dispositif qui permet de protéger durablement les espaces agricoles et naturels soumis à la pression foncière dans les secteurs périurbains (dans notre cas la région Grenobloise). C'est un outil créé pour aider les politiques publiques à soutenir l'agriculture et lutter contre l'artificialisation des sols.

Le PAEN est une compétence du Département, mais il appartient à chaque commune de choisir de s'y engager ou non et de définir ensuite le périmètre concerné sur son territoire. Ce zonage est alors soumis à l'avis de la chambre d'agriculture puis à une enquête publique avant validation.

Concrètement, un PAEN permet de figer définitivement la vocation agricole ou naturelle de certains espaces d'une commune. Une fois classés, ceux-ci ne peuvent plus évoluer vers des zones urbanisables (U) ou à urbaniser (AU). Selon le Département, cet aspect irréversible est une des forces du dispositif, les PLU et autres réglementations n'ayant jusqu'à présent pas réussi à protéger durablement nos territoires de la disparition des surfaces agricoles.

A côté de ce volet contraignant, le PAEN prévoit également un volet de soutien avec un dispositif appelé plan d'action. D'une durée de 5 ans renouvelable, il permettra au Département et à la Communauté de Communes d'apporter des aides techniques et financières pour soutenir certains projets. Les objectifs du plan d'action seront notamment de faciliter l'accès des agriculteurs au foncier agricole (soutien à la création d'associations foncières par exemple), de mieux organiser le parcellaire agricole (aide à l'échange ou à la cession de parcelles), de favoriser la transmission d'exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs, d'accompagner la diversification des productions, et de soutenir les investissements pour améliorer les conditions d'exploitation (réfection de chemins...). Il est à noter que ces aides ne sont mises en place que sur la base de l'engagement volontaire des agriculteurs ou des propriétaires.

L'AGRICULTURE SUR NOTRE COMMUNE

Notre commune rurale abrite 11 sièges d'exploitation dont 2 appartiennent à des agriculteurs retraités. Elles sont majoritairement tournées vers l'élevage bovin et ovin, pour la viande surtout. Un seul élevage produit également du lait. La surface agricole, hors alpage, couvre 370 ha, dont 202 ha déclarés à la PAC (subventions de l'Europe), soit environ un quart de la surface communale. Les alpages couvrent 500 ha. Plus de la moitié des agriculteurs de la commune sont doubles actifs (c'est-à-dire qu'ils exercent une autre activité en parallèle) et presque la moitié prendra sa retraite dans les 5 ans à venir, avec pour la plupart des projets de transmission.



L'importance de l'agriculture

Son principal rôle est bien sûr la production alimentaire mais elle contribue également à façonner nos paysages et notre cadre de vie, tout particulièrement dans nos villages de montagne (prairies pâturées ou fauchées, vergers). Elle est également source d'emplois locaux.

L'urbanisation, bien que nécessaire, engendre une destruction irréversible des terres agricoles, et, comme nous le rappelle la Loi du 10 juillet 1976 "la protection des espaces naturels et des paysages [...] et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général".

LES PAEN DANS LE GRÉSIVAUDAN

Comme beaucoup d'autres territoires, le Grésivaudan n'échappe pas à la pression foncière : entre 2017 et 2021, 240 ha ont perdu leur usage agricole au profit de l'urbanisation (soit près de 2% des surfaces agricoles du Grésivaudan). Sur cette même période aux Adrets ce sont 3,7 ha qui ont été consommés (environ 2% des surfaces agricoles de la commune).

C'est dans ce contexte, et avec l'intention de protéger durablement les espaces agricoles de la commune, que le Conseil Municipal, par délibération en date du 1er avril 2021, s'était engagé dans une réflexion pour définir un PAEN aux Adrets ; une réflexion initiée au départ par le Département, la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) et la Chambre d'agriculture de l'Isère.

En 2021, 22 communes, sur les 43 communes du Grésivaudan, avaient décidé de s'engager dans cette réflexion. À ce jour, 10 communes ont proposé des zonages PAEN au Département, 4 sont sur le point de le faire et 1 commune a déjà un PAEN validé. 7 communes, dont Les Adrets, ont renoncé.

Après plusieurs mois de travail sur ce dossier, la commune des Adrets a effectivement décidé d'abandonner cette démarche. En cause, un manque de consensus sur ce dossier et la volonté de prioriser le PLU.

240 ha

ont perdu leur usage agricole entre 2017 et 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes Le Grésivaudan

dont 3,7 ha

sur la commune des Adrets

soit environ 2%

des surfaces agricoles

PAEN : UN PROJET QUI FAIT DÉBAT

L'introduction récente de l'idée d'un PAEN sur la commune des Adrets a engendré des débats, notamment lors de la réunion publique du 20 mars 2023. Cette rencontre avec les citoyens avait été voulue par le Conseil Municipal des Adrets avec la volonté de promouvoir un dialogue transparent et ouvert sur le sujet. Voici le dossier complet de la rédaction.



Pourquoi un projet de PAEN aux Adrets ?

Pour l'équipe municipale, il est indéniable que la protection de nos espaces agricoles et naturels est primordiale. Ces zones ont un impact direct sur la biodiversité, le climat, la production de nos ressources alimentaires, ainsi que sur le patrimoine culturel et paysager.

Le massif de Belledonne, et plus particulièrement la commune des Adrets, détiennent une richesse écologique et agricole qu'il faut préserver pour l'avenir.

À cet égard, le PAEN a été d'abord vu comme un outil intéressant afin de sauvegarder nos paysages et soutenir les agriculteurs face aux pressions foncières, tout en leur ouvrant potentiellement l'accès à des appuis techniques et financiers.

C'est pour cette raison, et également pour initier une réflexion sur la politique agricole de la commune tout en profitant de la dynamique engagée par le Département et la CCLG, que le Conseil Municipal avait confirmé vouloir s'engager dans cette démarche.

Ainsi, début 2023, suivant le calendrier départemental, le Conseil Municipal des Adrets a commencé à travailler à une proposition de zonage des secteurs stratégiques pour l'agriculture, zonage qui, en l'absence de PLU, se devait d'être aussi restreint que possible et distant des secteurs urbanisés ou potentiellement urbanisables, pour ne pas bloquer les possibilités d'urbanisation dans le futur PLU.

Pour définir ce potentiel zonage, nous nous sommes appuyés sur les zonages qui existent déjà (Espaces Naturels Sensibles, projet de PLU de 2019...) et sur des rencontres individuelles avec la majorité des agriculteurs de la commune.

Le temps imparti pour définir le zonage ne nous a malheureusement pas permis de rencontrer individuellement toutes les autres personnes ressources, notamment les propriétaires fonciers.

Néanmoins, nous avons souhaité, dans une démarche d'information et de concertation, planifier une réunion publique ouverte à toute la population et entièrement dédiée à ce projet.

Cette réunion a eu lieu le lundi 20 mars 2023. Elle a permis au Conseil Municipal d'expliquer plus en détails la démarche ainsi que le zonage envisagé, et aux personnes présentes de prendre la parole et d'exprimer leur opinion.

Au terme de cette réunion et des échanges qui ont eu lieu par la suite, et après avoir entendu les arguments de tous ceux qui se sont exprimés, les inquiétudes ainsi que les oppositions, le Conseil Municipal a décidé de mettre le PAEN en suspend et de ne pas faire partie des communes qui adopteront un PAEN cette année dans le Grésivaudan. En effet, nous n'avons pas souhaité imposer un tel projet sans consensus.

Alors quels ont été les arguments qui ont conduit à la suspension du projet ?

Une insuffisante prise en compte des intérêts des propriétaires

Outre le calendrier très serré du projet qui n'a pas permis une consultation en amont, trois principaux points de blocage ont été soulevés. Tout d'abord, l'absence de dédommagement pour les propriétaires dont des parcelles seraient engagées dans le périmètre PAEN. De plus, le caractère quasi irréversible du PAEN, contrairement au PLU qui lui est révisable, leur semble bien trop lourd de conséquences. Enfin, certains considèrent également que les dispositifs et zonages déjà existants constituent une protection suffisante de nos espaces naturels sans qu'il ne soit nécessaire de rajouter une autre contrainte réglementaire.

Priorité au PLU

Plus particulièrement, sur notre commune, beaucoup de préoccupations ont été exprimées sur la nécessité d'adopter prioritairement un Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant d'instaurer un PAEN. Le PLU, en donnant une vision d'ensemble de l'urbanisme, et notamment des futures zones constructibles, répond à une demande forte des habitants et doit rester l'une des priorités du Conseil Municipal. Son adoption apportera également de la clarté au débat sur la protection de nos espaces agricoles et naturels. C'est pourquoi le Conseil Municipal s'est engagé à relancer le dossier PLU et nous espérons pouvoir ouvrir le marché public au premier trimestre 2024.

Des aides et un zonage que certains jugent trop limitatifs

Certains estiment également que, sur le plan économique, la pérennité des aides apportées aux agriculteurs reste incertaine - puisque accordées pour une durée de 5 ans seulement (durée initiale du plan d'action) - et potentiellement dépendante ensuite des changements politiques.
De plus, ils craignent, d'une part que les restrictions foncières engendrées par le zonage supplémentaire du PAEN déplacent certains projets vers d'autres zones tout aussi sensibles mais non protégées, et d'autre part que cela limite trop fortement l'accès à la construction pour les jeunes de la commune.

L'équilibre délicat entre préservation des espaces et préoccupations locales

Ainsi, en dépit d'une convergence de vues sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour préserver l'agriculture de montagne et le cadre de vie de notre village, les débats n'ont pas réussi à faire émerger un consensus sur l'outil PAEN tant au sein du Conseil municipal qu'auprès des habitants. Estimant que la réussite d'un PAEN est avant tout liée à une plus large adhésion, le Conseil Municipal a donc préféré mettre le projet en suspend et prioriser la finalisation d'un PLU pour la commune.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Fiche PAEN isère le département

Espaces Naturels, revue des professionnels de la nature



Lettre ouverte diffusée par le conseil municipal à la suite de la réunion publique.

3 QUESTIONS À

JEAN-FRANÇOIS GENEVRAY

AVANT LA SAISON DE SKI



Jean-François Genevray
Directeur de la SEMLG
(Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan)

La saison d'hiver arrive, avez vous déjà une date d'ouverture ?

L'objectif c'est les vacances de noël. C'est un moment festif où l'on accueille les séjours et, de façon très terre à terre, c'est aussi une partie du chiffre d'affaires d'une saison qui ne dure que 3 ou 4 mois qu'il ne faut pas louper.
Mais aux 7 Laux on a également une fréquentation de skieurs qui viennent à la journée sur un bassin de 2 heures de voiture. Cette clientèle de proximité représente près de 65% de notre chiffre d'affaires annuel et elle est très réactive.
Alors on leur dit : "regardez les réseaux sociaux, connectez vous sur www.les7laux.com " parce que si la neige arrive, nous pouvons ouvrir dans les 2 jours, nous sommes prêts !

Comment faites-vous face à l'augmentation annoncée du prix de l'électricité ?

L'année dernière on payait encore notre électricité 50€ le Mégawattheure. Ce tarif, négocié pour 3 ans pendant la période COVID était le plus bas de France pour une société d'exploitation. Mais cette année c'est fini et ce prix va être multiplié par 4. Concrètement, pour la même consommation, notre facture va augmenter de 600 000€ !!!
Pour absorber une telle charge, nous ne pouvons pas parier sur une augmentation de la fréquentation car, avec notre clientèle principalement locale, cela dépend beaucoup de l'enneigement de la saison.

Nous économisons déjà en ralentissant la vitesse de nos remontées et en fermant certaines périodes de basse fréquentation. Reste le levier du prix, et nous allons malheureusement devoir augmenter nos tarifs de 7% pour compenser une partie de cette hausse de l'énergie.

La station des 7 Laux sera ouverte en continu du 23 décembre 2023 au 1er avril 2024.
Sous réserve des conditions d'enneigement.
Ouverture possible les week-ends de décembre.

Quels ont été vos gros chantiers de l'intersaison ?

Cette année, l'un des plus importants a été la grande inspection du télésiège du Bouquetin sur Prapoutel. La réglementation des remontées mécaniques nous oblige à démonter complètement un appareil qui a 15 ans pour voir s'il n'y a pas des désordres et puis après c'est au bout de 10 ans et ensuite tous les 5 ans. Pour le Bouquetin qui a 25 ans, ça a été une grosse opération. Le réducteur, les poulies, le câble, tous les constituants ont été démontés, contrôlés puis remontés. On a également fait tous les contrôles sur les autres remontées et sur notre réseau de neige de culture ainsi que la mise en place des matelas, signalétique des pistes... : surprise !



ESPRIT DES LIEUX #2

UNE RÉSONANCE CULTURELLE À PRAPOUTEL

Le souffle de l'automne a porté avec lui un vent de créativité à Prapoutel, qui a accueilli les 20 et 21 octobre 2023 la deuxième édition de L'Esprit des lieux.

Organisé par Scènes Obliques, cet événement a su capter l'essence d'un lieu chargé d'histoire et de vies - une station de ski habituellement animée, mais rendue aux échos de la nature en cette période “hors saison”.

Rassemblant des acteurs et actrices culturels comme L'Espace culturel de Chaillol, le FIFMA L'Ecole du Chazelet ou la Villa Glovettes, mais également des esprits créatifs comme ceux d'Antoine Choplin (écrivain et poète), Pauline de Chalendar (artiste visuelle), Olivier de Sépibus (artiste visuel), Natalia Lopez et Abraham Poincheval (performers), ou encore ceux de chercheurs et chercheuses tels que Jean-François Caron, Emmanuelle George, Réjane Sourisseau ou Philippe Teillet, "L’Esprit des Lieux #2" a offert au public des regards croisés et des fragments de conversation, invitant à une réflexion sur l'interaction entre culture et territoire de station de montagne, provoquant émotions et dialogues à travers des rencontres impromptues, et favorisant une démarche collective.

La station de Prapoutel, vide de ses vacanciers et vacancières, s'est alors métamorphosée en un forum vivant, laissant la parole à ces voix multiples pour explorer ainsi la mémoire du lieu et ses potentialités futures.

« Construction d’une station : d’un rêve à l’autre… »

L'événement a également abordé les thématiques de l’urbanisme, de l’architecture et du devenir, en revenant sur les origines des constructions de Prapoutel.

Tandis que des personnalités historiques ayant contribué à l'essor de Prapoutel partageaient leurs souvenirs et leurs expériences afin d’enrichir notre compréhension collective de l’histoire de ces grands ensembles touristiques, Jean-François Lyon-Caen, architecte et fondateur du Master Recherche Montagnes, Architecture et Paysage à l’École nationale supérieure d’architecture de Grenoble (ENSAG) apportait un regard plus théorique et visionnaire.
Benoît Guilcher, également de l'ENSAG, a marqué les esprits en présentant des idées novatrices, dont un projet d'étude prospectif pour la station de Pra-Lou à l'horizon 2070, esquissant ce que pourrait être l’avenir de ces stations de montagne.



Scènes obliques Association culturelle en terres de montagne

Scènes Obliques, depuis 1992, expérimente et innove dans les modalités de rencontre entre la culture et les différents terrains qu'elle occupe, cherchant à ouvrir le champ du débat culturel à toutes et tous, dans une démarche d'ouverture et de démocratie culturelle. Cet événement a non seulement enrichi la vie culturelle des Adrets mais a également renforcé le partenariat avec Touristra Vacances et le village Les Ramayes, témoignant de l'importance de la coopération dans le développement culturel local.

EN SAVOIR PLUS
www.scenes-obliques.eu

VIE CITOYENNE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



C'est une initiative annoncée en début de mandat et qui prend enfin forme ! Pour donner une voix aux jeunes et leur permettre de s'impliquer dans la vie de la commune, un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été créé. Une démarche qui suscite l'intérêt de 10 jeunes du village âgés de 9 à 16 ans.

Le CMJ a pour objectif de leur permettre de prendre part aux décisions qui les concernent et de participer activement à l'amélioration de leur cadre de vie. Ils peuvent proposer des projets et des actions pour les Adrets, ainsi que donner leur avis sur les politiques publiques en lien avec la jeunesse.

Parmi les projets déjà évoqués, les thématiques sont nombreuses et ils ne manquent pas d'idées (aménagement du terrain de sport, boîtes à livres...).

Ils se sont réunis 2 fois, ont pu définir leurs priorités, leur mode de fonctionnement et surtout faire connaissance.

Un animateur est attendu d'ici la fin de l'année pour coordonner ce conseil.

Le CMJ est un exemple concret de la volonté de la mairie d'impliquer les jeunes dans la vie de la commune. Cette initiative leur offre une opportunité de développer leur esprit d'initiative, leur sens de la responsabilité et leur créativité. Elle permet également de renforcer la participation citoyenne des jeunes et de favoriser leur engagement dans la vie démocratique de la commune.

La mairie s'engage à soutenir le CMJ dans la réalisation de ses projets et à accompagner les jeunes dans leur démarche de participation citoyenne. À ce titre, une rencontre a été organisée le 12 octobre dernier afin que les élus du conseil municipal se présentent et rencontrent le CMJ.



COMPOSITION

DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Margot (en bas à gauche sur la première photo de groupe)
Eliette (en bas à gauche)
Thomas (en bas au centre)
Clélie (en bas au centre)
Olivia (en bas à droite)
Agathe (en bas à droite)
Colin (en haut à gauche)
Johanne (en haut au centre)
Laura (en haut au centre)
Eléane (en haut à gauche)
Olivia (en haut à droite)
Florian (en haut à droite)

BRAVO À EUX POUR LEUR ENGAGEMENT !

IL RESTE DES PLACES !
Alors si toi aussi tu veux rejoindre le conseil municipal des jeunes tu peux écrire à contact@lesadrets.fr
(candidature acceptée à partir du CM1).

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

QUELLES AVANCÉES ?

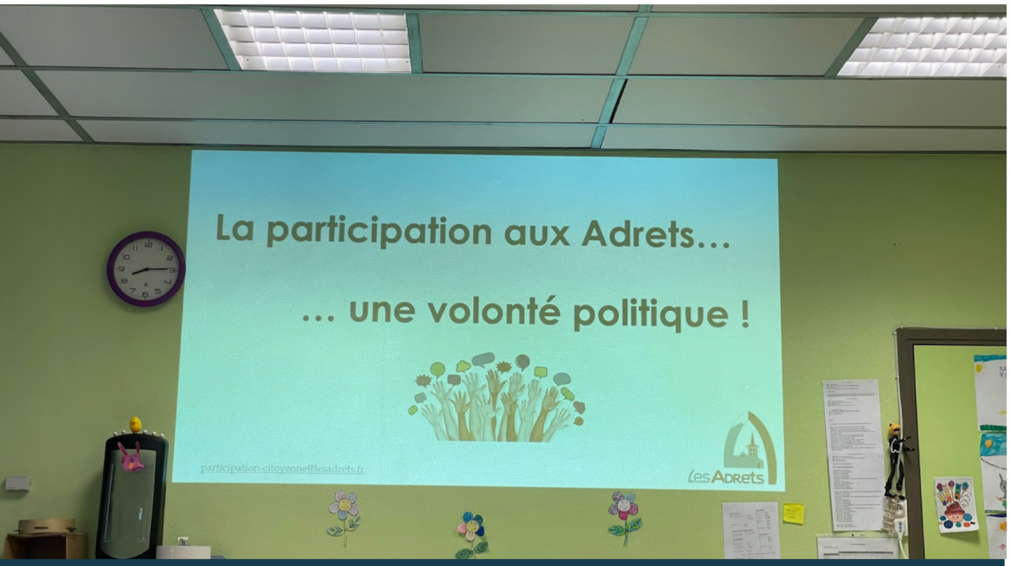

PARTICIPATION CITOYENNE

ET APPEL À PROJET

De nombreux projets ont déjà été abordés en comité sur lesquels l'avis et/ou l'engagement des citoyens est important ! Ces projets concernent de multiples facettes de la vie de la commune avec tous ses hameaux, de la station jusqu'au village.

En voici quelques uns à titre indicatif (liste non classée et non exhaustive) :

- Conseil municipal des jeunes
- Logo représentatif du village et de la station
- Aménagement du cœur de village
- PLU
- Etude de l'achat de la miellerie au Poutaz
- Sécurité routière et piétonnière
- Création d'une zone de jeu de boules au village
- Aménagement d'espaces repos sur des sentiers existants
- Circuit des Granges
- Vergers partagés
- etc, etc...

Les avis et implications des citoyens sont importants ! Nous avons besoin des élus, ils et elles ont besoin de nous.

A cette fin, une réunion publique s'est tenue le 8 juin dernier, 3 thématiques prioritaires ont ainsi été identifiées par les participants et les membres du comité :

- La mobilité pendulaire (déplacements professionnels, scolaires, de la vie quotidienne...)
- Les chemins ruraux (leur entretien, leur praticabilité..)
- La sécurité routière, une réflexion étant déjà initiée par la municipalité

Des référents ont été identifiés sur ces thèmes, de nouvelles rencontres s'annoncent !

Si vous êtes intéressés et/ou si vous souhaitez vous impliquer dans le comité consultatif, vous pouvez vous rapprocher de l'un des membres du comité,

écrire un mail à participation.citoyenne@lesadrets.fr ou contacter Sophie Rivens, référente vie citoyenne. s.rivens@lesadrets.fr

Les réunions publiques "Quel avenir pour Les Adrets" organisées en 2019 et 2020 ont mis en évidence le souhait des habitants de participer à la vie de la commune.
L'équipe municipale qui a été élue en 2020, partageant cette même volonté, a décidé la création d'un Comité Consultatif ouvert à tous les habitants qui s'y sont inscrits* pour définir les modalités des participations possibles.

Malgré les difficultés inhérentes à la prise en main des affaires de la commune et à la crise sanitaire, les choses ont avancé et se concrétisent peu à peu (eh oui, Paris ne s'est pas fait en un jour !). Une charte de la démarche participative aux Adrets** a été élaborée pour fixer les principes et le cadre afin de permettre un bon accompagnement des projets. Ceux-ci proviennent en premier lieu des dossiers de la vie courante de la commune tels qu'ils sont saisis et portés par l'équipe municipale mais ils peuvent également être issus des propositions des campanaises et des campanais !

* Les citoyens : Céline Bardet, Carole Eymard, Bruno Baylac, Donatien de Hautecloque, Philippe Mermoux, Jérôme Vigne. Les élus : Delphine Perreau, Sophie Rivens, Tifenn Finet, Raphaël Licandro
** texte charte : Les Adrets - Charte de la démarche participative

AVENIR DE LA MIELLERIE

OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Lors de son conseil municipal du 31 août dernier, les élus ont voté pour l'acquisition la "miellerie du Poutaz" (ancienne colonie) afin de créer des réserves foncières pour de futurs projets.
Un des deux bâtiments (miellerie) resterait à vocation agricole et l'autre bâtiment permettrait d'accueillir des activités associatives, culturelles ou artisanales une fois le bâtiment restauré et aménagé. D'autres projets sont en cours de réflexion pour utiliser l'espace. Les démarches pour obtenir des subventions et finaliser l'acquisition sont en cours.

PLANTATIONS

EN FORÊT COMMUNALE



Fin octobre, ont commencé des travaux de plantation dans la parcelle de forêt n°6, près du foyer de fond.
Au total ce sont 500 plants de hêtres, 50 mélèzes, 50 tilleuls, 50 pins sylvestres et 100 sapins pectinés qui ont été mis en place en îlots pour contribuer à diversifier les essences de cette parcelle. Une importante régénération naturelle de sapins, épicéas, hêtres et érables sycomores est également présente spontanément et des interventions sylvicoles ont aussi permis de valoriser de jeunes feuillus. Gageons qu'en poursuivant nos efforts en faveur de la forêt, nos enfants pourront contempler des peuplements diversifiés et résilients face aux changements globaux qui nous affectent.

PROJET

CŒUR DE VILLAGE

Le projet "Cœur de Village" aux Adrets vise à réfléchir sur des (ré)aménagements du centre du village, qui intègre des sites importants comme la "maison Brun", l'école, la salle Pelloux-Prayer, l'église ou encore la mairie, sans oublier les cheminements piétons et la problématique du stationnement. La Mairie a alors missionné un groupement de professionnels (coordonné par Atelier 2, basé à Crolles) afin de l'accompagner dans ce processus. Un sondage a d'abord été diffusé à la population, des entretiens avec des responsables d'associations ont été menés, un état des lieux très précis a été dressé (état des bâtiments, des réseaux, utilisations actuelles des espaces, cartographies des déplacements...), un premier

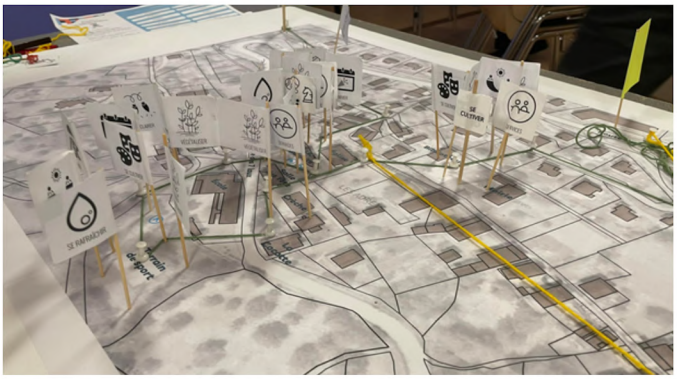

atelier de concertation, puis un deuxième ont eu lieu (le 4 octobre et le 29 novembre) afin d'alimenter les réflexions sur les scénarios qui seront prochainement présentés.

Prochaine réunion publique "Coeur de village" le 6 février à 20h en salle Pelloux-Prayer.

NUMÉROS UTILES

MAIRIE LES ADRETS

Accueil au public
du lundi au vendredi de 8h à 12h

☎ 04 76 71 06 93
➤ contact@lesadrets.fr

Permanences urbanisme
le lundi matin, uniquement sur rendez-vous

☎ 04 76 71 17 12
➤ urbanisme@lesadrets.fr

Rencontre avec Mme le Maire ou des élus sur rendez-vous, demande à adresser à

☎ 04 76 71 06 93
➤ contact@lesadrets.fr

lesadrets.fr

FRANCE SERVICE

Permanences à la Mairie des Adrets
Jeudi de 8h30 à 12h
Sur rendez-vous

☎ 04 76 97 94 10
➤ france-services@le-gresivaudan.fr

MEDICO-SOCIAL

Cabinet Médical de Prapoutel
Docteur LANGLOIS
Docteur GUILLON

☎ 04 76 08 19 60
➤ www.doc7laux.com

Cabinet Infirmières de Theys

☎ 06 08 31 40 18

Cabinet de Kinésithérapeutes
Marion ANXIONNAZ-VIGUIÉ

☎ 07 82 47 60 32

Yannick DIDIER

☎ 06 30 19 63 01

Orthophoniste
Eléonore DANGE

☎ 07 86 02 87 88

Pharmacie des 7 Laux à Prapoutel
Ouverte en saison uniquement

☎ 04 76 08 74 27

JO 2024

LABEL ET ÉTAPE RELAIS ISÈRE TERRE DE JEUX 2024

La commune est fière d'être labellisée "Terre de Jeux 2024", un honneur qui souligne notre engagement à promouvoir le sport et à participer activement à l'aventure des Jeux Olympiques de Paris 2024, notamment en participant au Relais Isère Terre de Jeux. Ainsi une journée spéciale sera organisée à l'école pour le passage du témoin, qui arrivera de Froges, pour ensuite rejoindre Prapoutel puis Pipay et d'autres communes du territoire... jusqu'à l'ouverture des Jeux à Paris le 26 juillet 2024 !



EN SAVOIR PLUS
https://sport.isere.fr

ETAT CIVIL

NAISSANCES

8 Déc. 2022 DELON LEROY Lou
27 Janvier 2023 NOYAUX Nelya
10 Février 2023 SILLAT Robin
26 Mai 2023 BAUDOIN Côme
10 Juin 2023 POISSENOT MORTINI Camille
18 Juin 2023 TOME Chloé
15 Juillet 2023 LOT Léa
26 Juillet 2023 PLANCON Maloé

MARIAGES

3 Décembre 2022 RIVENS Antoine et FERRE Solveig
18 Février 2023 PRESBILA Nicola et ACHOUR Justine
8 Avril 2023 BECQUET Sylvain et DELAVANT Morgane
6 Mai 2023 KHAMTACHE Rachide et ROUX Alexandra
13 Mai 2023 BLAVETTE Maxime et GRENIER Adeline
23 Septembre 2023 TRUPIANO Cyrille et SCHEFFER Valèrie

DÉCÈS

BUISSON Daniel, né le 09/04/1959 décédé le 19/01/2023 aux Adrets
RAJAT Colette, née le 19/06/1945 décédée le 11/02/2023 à Chambéry
SILLAT Emma, née le 20/02/1933 décédée le 15/02/2023 à Paris
BOEUF Georges, né le 16/07/1941 décédé le 03/03/2023 à la Tronche
TALON Christian né le 02/07/1959 décédé le 08/07/2023 aux Adrets

MONUMENT DES MAQUIS DU GRÉSIVAUDAN (ÉPISODE 2)

Fondation de l'association des maquis du Grésivaudan

Après la libération de la France et l'armistice du 8 mai 1945, l'Association des maquis du Grésivaudan voit le jour, poursuivant l'objectif de commémorer les maquisards disparus. Présidé par le Commandant Evreux, alias "Marandier", un comité se forme, composé de différents représentants : le Lieutenant Joseph Barnoud (de son vrai nom Breillet) adjoint du Capitaine Bernard du maquis de Theys, représentant le premier maquis armé du Grésivaudan, l'adjudant de Gendarmerie Anselme de Villard-Bonnot représentant les résistants déportés, et Avons-Bariot Louis, Maire des Adrets, représentant la population civile résistante du Grésivaudan.

Nouveau monument sur la commune des Adrets : choix du lieu

Pour se rappeler le souvenir des disparus, il fut alors décidé de réaliser un monument commémoratif dans le Grésivaudan. Son emplacement fut choisi à l'unanimité, et approuvé par Albert Reynier dit Vauban, préfet de l'Isère à la libération. Il se situera à l'intersection de la route des Comptes et de la route des Balcons, à 100 mètres avant le col du Lautaret, sur la commune des Adrets, pour honorer et récompenser les campanais pour leurs services rendus aux compagnies des maquis. Le monument ferait alors face à l'État Major de l'époque (les Comptes et les Stivieux, vers le hameau des Alpets), au cimetière des Adrets où reposent quatre maquisards, et au bois des Combes, lieu célèbre de la résistance.

Organisation d'une cérémonie symbolique et crise diplomatique

La pose de la première pierre devait avoir lieu le 19 août 1945 en présence de soixante-dix officiels, et devait être suivie d'un repas. Louis Avons-Bariot, maire des Adrets, décide d'opter pour un repas chaud, une décision acceptée avec joie par les officiels de la résistance en Isère. Mais faute de trouver un restaurant pouvant répondre à une telle demande, la soirée sera finalement préparée par la population campanaise à la salle Pelloux-Prayer, et le repas cuisiné par l'aimable Blanche Morel.

Toute la population, sans exception, apportait son "obole" alimentaire ainsi que leurs aides matérielles : les familles prêtent la vaisselle, les jeunes garçons et filles font les guirlandes... Quand soudain, le 14 août, soit cinq jours avant la pose de la première pierre, le commandant Evreux, sous sa seule responsabilité et sous la pression de certaines personnes, décide d'ériger le monument à Prabert, sur la commune de Laval !

Louis Avons-Bariot témoigne alors :

"Un vrai scandale, j'ai menacé de brûler les 300 mètres de guirlandes, et de ne faire aucune réception dans la commune, même pas au cimetière où reposent les quatre maquisards. Devant mon refus catégorique, et ma menace de me retirer de toutes les manifestations, nous nous sommes rendus sur place, et devant ma ferme volonté d'avoir le monument sur la commune des Adrets - commune initialement décidé par le comité d'érection le 5 août 1945 - et après une discussion quelque peu amère, il a été choisi l'emplacement actuel, à 100 mètres du premier choix, mais quand même sur la commune des Adrets !".



Louis Avons-Bariot, né en 1908, a marqué l'histoire de la commune des Adrets en devenant maire à 33 ans en 1941. Son investissement s'est étendu sur une période impressionnante, occupant ainsi ce poste jusqu'en 1965. Il détient toujours le record du plus jeune maire que la commune ait jamais connu. Monsieur Avons-Bariot nous a malheureusement quittés le 3 août 2005, à l'âge de 97 ans.

La pose de la première pierre, une cérémonie en demi-teinte

La pose de la première pierre, accompagnée par la fanfare du 6ème bataillon des chasseurs alpins, eut lieu le 19 août 1945, mais face au changement de lieu négocié en dernière minute sans que le comité en totalité ne soit prévenu, deux membres sur quatre ont fait demi-tour et n'ont pas souhaité assister à la cérémonie. Mais cela n'a pas empêché ce temps fort de rassembler entre 500 et 600 personnes sur la commune, dont Yves Farge, ministre, Albert Reynier, Préfet de l'Isère, le Colonel Descours de Lyon, le Capitaine Morel de la gendarmerie, le Colonel Mabraison des chasseurs alpins, et d'autres dignitaires. Tous ont alors prié le maire des Adrets de monter à la tribune officielle,

.../...

.../...
mais contrairement à toutes attentes, Louis Avons-Bariot choisit plutôt de se mêler à la foule, dans un geste d'humilité et de proximité avec ses concitoyens, tout en marquant son mécontentement sur la tournure qu'avait pris l'événement.

À la fin du repas, deux maquettes du futur monument furent présentées. La première, proposée par Monsieur Billon, marbrier à l'Ile-Verte, et la seconde par Jacques Bertoux, un jeune étudiant de l'École des Beaux-Arts de Paris et volontaire à la Compagnie Stéphane. C'est cette dernière qui a été retenue, en reconnaissance du prestige de la Compagnie Stéphane dans la Résistance1.

1 L'histoire de la sculpture et de ce jeune artiste a été relatée dans le numéro précédent du Vivre aux Adrets.

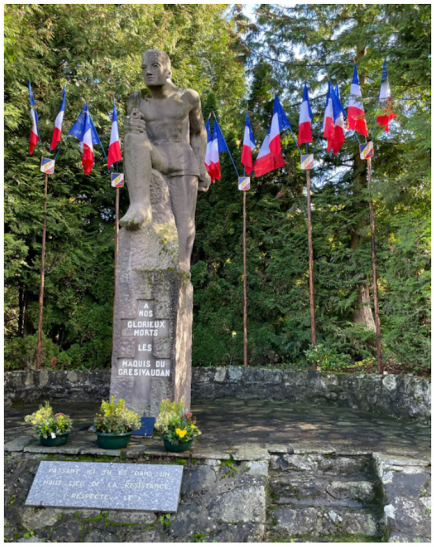

L'inauguration du monument

Le monument achevé, l'inauguration officielle eut lieu le 15 septembre 1946, en présence de Monsieur Tanguy-Prigent, ministre de l'agriculture présent sur le territoire à l'occasion de la foire de Beaucroissant. Ce fut un moment emblématique, témoignant du respect et de la reconnaissance de la résistance dans notre commune. Ce jour-là, après avoir retiré le voile tricolore qui recouvrait le monument, le Préfet Albert Reynier, adressait à Louis Avons-Bariot ces mots émouvants : "Nul n'est digne plus que vous d'avoir la charge pour votre commune de ce monument qui vous est si cher, vous qui avez si courageusement pris part à nos combats, vous dont votre commune, votre ferme, votre maison furent le refuge de nos clandestins."

À ces paroles, le maire des Adrets répondit avec fierté et engagement :
"Au nom de la commune des Adrets, je vous remercie chaleureusement de nous enorgueillir en nous confiant la garde de ce monument. Soyez rassuré, Monsieur le Préfet, je vous promets, comme nous avons veillé pendant quinze mois sur les vaillants gars du Maquis, nous veillerons éternellement sur ce monument si glorieux."


Louis Avons-Bariot, en 1990.

Un changement de propriétaire

En 1984, le monument du maquis du Grésivaudan et le terrain de 133m² où il se dresse, est propriété depuis plus de trente ans de Maître Henri Breillet (notaire honoraire et résistant sous le nom de Lieutenant Joseph Barnoud, adjoint du Capitaine Bernard, chef du Maquis de Theys).
Sur l'intervention de Louis Avons-Bariot, des formalités sont lancées le 8 mai 1984 pour transférer la propriété du terrain et céder le monument à la commune des Adrets. Au décès soudain de Maître Henri Breillet le 28 mai 1984, sa veuve, ses enfants et Louis Avons-Bariot, poursuivent les démarches, et le 18 décembre 1984, l'acte de cession est signé pour "un franc symbolique" par le Maire des Adrets, Monsieur Jean Picchioni, accompagné de Louis Avons-Bariot, chez Maître Louvat, notaire à Montbonnot-Saint-Martin. La commune devra désormais assurer l'entretien et l'organisation des cérémonies, sous réserve d'une autorisation préalable du maire.

Un souvenir éternel

Ce monument immortalise le courage et le sacrifice des maquisards du Grésivaudan. Symbole du combat pour la liberté, il témoigne de la bravoure des résistants et de l'engagement de notre commune à honorer leur mémoire.

Quelques chiffres

Le monument pèse **7 tonnes** et a coûté à l'époque (cérémonies comprises) **260 000 francs**. La sculpture du monument en elle-même a été effectuée par Monsieur Bertoux pendant son engagement dans la Compagnie Stéphane, après la guerre.

Les aménagements autour du monument, escaliers et murs d'enceinte, ont été réalisés en **1964** toujours sous la responsabilité de Louis Avons-Bariot. Le devis des travaux s'élevait à **2120 francs**, et il n'y avait plus d'argent nul part pour financer ces travaux, ils ont alors été exécutés par charité : M. le Maire de Saint-Pierre d'Allevard, grand résistant, a fourni le maçon. L'entreprise Graziana de Lancey par l'intermédiaire du Capitaine Dax, son comptable, a fourni le sable et le ciment. La commune des Adrets a fourni la main d'œuvre, financé le terrassement, les matériaux, et le nettoyage.

Note : Ce texte a pu voir le jour grâce à Jean Picchioni, qui s'est investi pour préserver ces fragments d'histoire, nous l'en remercions. Cet article a été résumé à partir du témoignage de Louis Avons-Bariot (voir encadré) daté du 15 janvier 1986 sur le déroulé de l'inauguration et la négociation de la parcelle sur laquelle se trouve le monument du maquisard. Certains détails ont été condensés.

LES ADRETS

Voeux de la municipalité

à la population

2024

26 janvier à 18h30

salle Pelloux-Prayer

...suivis d'une soirée surprise !



LesAdrets